



FRS 015 V 13 01 23

DEPARTEMENT DE LA VIENNE  
ARRONDISSEMENT DE CHATELLERAULT

**DELIBERATION**  
**SEANCE DU CONSEIL DU 6 FEVRIER 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le six février à 18h30, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des mariages, Mairie de Thuré.

Date de la convocation : 30/01/2023

**Etaient présents :** Dominique CHAINE, André GUIGNARD, Laurent ROBIN, Paulette POUPIN, Bertrand FRAPPE, Martine ANTUNES, Alain BARBOTTIN, Céline COUÏC, Edmond GENDARME, Anne DAVID, Marie-Claude DEPONT, Frédéric FAGES, Carl HOLGADO-ROTAMERO, Patrick LEDOUX, Claudie RAYMOND, Isabelle SATTI, Céline VRILLAC.

**Etaient représentés :** Carole DEHEUNYNCK (Pouvoir à Laurent ROBIN), Jean-François DABILLY (Pouvoir à Dominique CHAINE), Maryline CUNHA-RIBEIRO (Pouvoir à André GUIGNARD), Arnaud DE BELINAY (Pouvoir à Bertrand FRAPPE), Nicolas MOINE (Pouvoir à Frédéric FAGES), Marie-Paule TIFFAULT (Pouvoir à Claudie RAYMOND).

**Etaient absents et non représentés :**

**Secrétaire de séance :** Marie-Claude DEPONT

\*\*\*\*\*

**2023-01 CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT AU MAIRE SUPPLEMENTAIRE.**

M. le maire informe le conseil municipal qu'en vertu de l'article L. 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le conseil détermine le nombre d'adjoints sans que celui-ci ne puisse excéder 30% de l'effectif légal de l'assemblée municipale.

Pour la commune de Thuré, le nombre d'adjoints ne doit donc pas dépasser six.

Par délibération en date du 27 mai 2020, le conseil municipal avait créé cinq postes d'adjoints. Il est proposé de créer un poste d'adjoint supplémentaire portant à six le nombre des adjoints.

\*\*\*\*\*

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** de créer un poste d'adjoint supplémentaire portant le nombre à six.

<b>Votants</b>	<b>23</b>
<b>Pour</b>	20
<b>Contre</b>	0
<b>Abstention</b>	3

086-218602720-20230206-2023\_01-DE  
Reçu le 09/02/2023  
Publié le 09/02/2023

Pour extrait conforme au registre des  
délibérations du conseil municipal de Thuré  
Fait à Thuré le 07 FEV. 2023

Le Maire  
Dominique CHAINE



**AR Prefecture**

086-218602720-20230206-2023\_01-DE  
Reçu le 09/02/2023  
Publié le 09/02/2023